

M
Magazine
Municipal
Manigod

N°3
Avril 2021



Frédérique Plus
trouve le bonheur
dans les petites
choses de la vie.



Drôle de saison ! Nous venons de vivre une saison d'hiver sans précédent, des remontées mécaniques à l'arrêt, un domaine skiable fermé, des cafés-restaurants sans clientèle assise et contraints de ne servir que des plats à emporter. Bref, une saison qu'on ne souhaite pas revoir. Malgré ces contraintes et des conditions inédites, la grande majorité des acteurs de la station a su s'adapter et faire les efforts nécessaires pour offrir à notre clientèle une station accueillante et offrant le maximum d'activités et de services. Je tiens ici à tous les remercier pour leur implication et leur créativité dans un contexte difficile. Avec ces conditions inhabituelles, on aurait pu penser que la station allait être peu fréquentée.

Bien au contraire, nous avons connu une affluence record tout au long de l'hiver. Toutefois, cette clientèle était bien différente de celle que nous connaissions habituellement. Les années précédentes, elle était composée majoritairement de clients en séjour, cette année il s'agissait principalement d'une clientèle locale en provenance notamment de l'agglomération d'Annecy. Une clientèle consommatrice d'espaces naturels, mais très peu génératrice de retombées économiques. Pour l'avenir, il faudra certainement retenir les leçons de cette saison « hors normes ». Côté municipalité, nous avons également dû nous adapter à ces nouvelles conditions et nous avons instauré de nouvelles

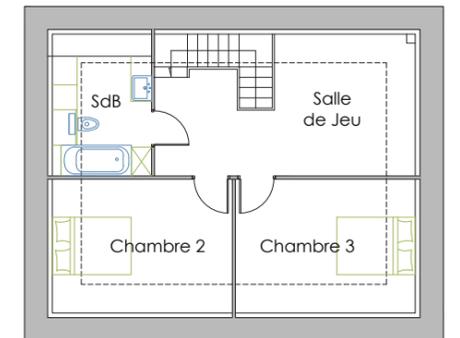
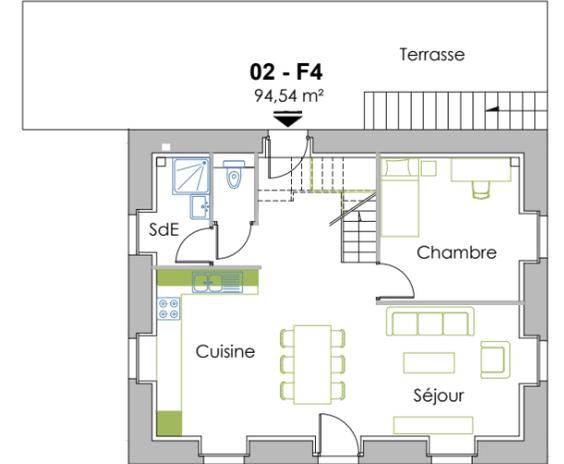
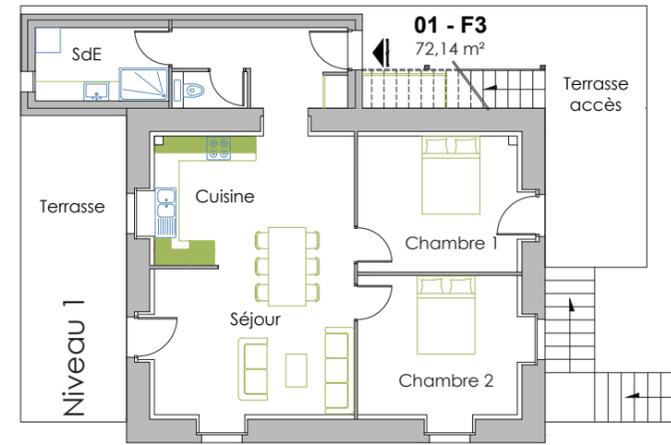
conditions de circulation et de stationnement sur le col de la Croix Fry. Même s'il reste encore des améliorations à apporter, le bilan de ces modifications est plutôt satisfaisant. Fidèles à nos engagements, nous poursuivons l'objectif d'améliorer la communication et la participation avec les habitants grâce à l'application « **maires et citoyens** », qui connaît un réel succès et prochainement un nouveau site internet moderne, convivial et offrant plus d'interactivité avec la population. Budgétairement, nous poursuivons notre programme de réduction et d'optimisation des charges supportées par la commune avec notamment un transfert de ces charges sur les occupants à titre permanent de

locaux communaux. Comme vous le voyez, la municipalité ne reste pas inactive et je tiens ici à remercier l'ensemble du conseil municipal pour son implication et son assiduité ainsi que les non-élus pour leur participation aux divers comités consultatifs. Sans leur dévouement et leur soutien actif, rien ne serait possible. Oublions très vite cette saison et soyons optimistes, le printemps est là et le soleil permet à chacun de revivre normalement tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. C'est ce que le conseil municipal et moi-même souhaitons à toutes et à tous.

Restez vigilants et prenez soin de vous.

Le Maire

Stéphane Chausson



Bâtiment "La Poste" 42, route de Thônes
74230 MANIGOD
Parcelle n°456

SOMMAIRE

Focus sur 3
Réhabilitation de La Poste

Commissions 4 5 6 7
Commission Environnement
Commissions Agriculture et Travaux
Commission Tourisme
Commission Groupe Scolaire
Commission Communication
Commission Vie Locale

Portraits croisés 8 9
Arthur Josserand
Frédérique Plus

Le dossier 10 11
Le Hameau La Charmette

Zoom sur l'urba 12
Les chalets d'alpage

Zoom sur la taxe 13
de séjour

Le saviez-vous ? 14 15
L'association Zelligja
Manigod services
Atelier Canopée
Passion coiffure

Infos pratiques 16

Magazine édité par
Éditeur de la publication :
Mairie de Manigod
3 route de Thônes
74 230 Manigod
04 50 44 90 20
mairie@mairie-manigod.fr

Directeur de la publication :
Stéphane Chausson

Impression :
Bandautocol
12 rue Saint-Didier
26000 Valence

Rédaction :
Jean Lefort, Stéphane Chausson, Dorine Veyrat de Lachenal,
Martine Burgat-Charvillon, Maiwenn Lebeau, Florence Mermet,
Pauline Veyrat-Charvillon, Corinne Maillard, Samuel Delavay,
Sylvie Granger, Marielle Perrissin-Fabert, Guy Bernard-Granger,
Didier Lapalus, Nadine Josserand.
Nous remercions vivement Mathilde Sauvage pour la réalisation de la maquette du M.

Crédits photos : @Maiwenn Lebeau, @Jean Lefort, @Mathilde Sauvage, @Isabelle Caussanel,
@Nadine Josserand, @Martine Burgat-Charvillon, @Sylvie Granger, @David Pichedda,
@Christelle Guillot, @Laurent Lancéa

Réhabilitation de la poste : un chantier qui avance

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent numéro, le projet de réhabilitation de la poste continue d'avancer.

Les employés municipaux ont procédé au déménagement de tout ce qui encombrait les locaux depuis des années et ils ont commencé la démolition intérieure et l'évacuation des gravats, l'objectif étant de ne laisser que les murs extérieurs et la poutraison. Les plans du nouvel aménagement intérieur ont été finalisés par l'atelier Canopée, cabinet d'architecture de Manigod et vous les découvrirez ci-dessus.

Deux appartements seront réalisés, un F3 de 72 m² et un F4 de 95 m². Le permis de construire a été déposé, il a reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme et il est maintenant en cours d'instruction. Le projet global de réaménagement sera d'un coût d'environ 350 000 € (hors toiture). Les demandes de subventions

sont en cours auprès du Département et de la Région. Le solde devrait être entièrement autofinancé. L'appel d'offres pour les travaux vient d'être lancé et les entreprises qui travailleront sur ce projet seront choisies courant mai.

Le début des travaux d'aménagement est prévu en septembre.



En couverture, **Frédérique Plus** trouve le bonheur dans les petites choses de la vie.

COMMISSIONS /

COMMISSION ENVIRONNEMENT



Balsamine de l'Himalaya

Balsamine de l'Himalaya

Plante annuelle pouvant atteindre 2 mètres de haut.
Habitats : présente dans les sols humides et riches en éléments fins, les bords des cours d'eaux et talus.
Fleurs : Inflorescences en grappes de 2 à 15 fleurs blanches à pourpres munies d'un court éperon recourbé, de juin à octobre. Sa floraison très riche en nectar attire les insectes pollinisateurs au détriment des fleurs autochtones.



Comment lutter ?

Pour les petites surfaces, arrachage manuel en essayant d'extirper le système racinaire ou fauche avant la floraison au-dessous du premier nœud avec une deuxième coupe 3 semaines plus tard. À réitérer pendant 3 années consécutives.



Renqué du Japon

Renoué du Japon

Plante herbacée vivace, atteignant 3m de hauteur, avec un réseau de rhizomes souterrain important. **Habitats** : Elles se rencontrent dans une grande variété de milieux au sol riche. Le développement le plus massif se produit sur les berges des cours d'eau. **Feuilles** : Ovale, de 7-18 cm de longueur et environ 8 cm de largeur, brusquement tronquées à la base et rétrécies en pointe à l'extrémité. **Fleurs** : Blanc-crème en panicules de 8-12 cm de longueur.



Comment lutter ?

Plante très difficile, voire impossible à éliminer. En cas d'arrachage, il faut prendre soin d'enlever l'ensemble de la plante (tiges, rhizomes) et d'incinérer la totalité notamment si l'opération se pratique au bord d'un ruisseau. Possibilité de l'éliminer par des fauches répétées avec élimination des fragments, ou par pâturage pendant 10 ans au minimum.



Ambroisie

Ambroisie à feuille d'armoise

Plante herbacée annuelle, origine Amérique du Nord hauteur 20 à 90 cm.
Habitats : L'ambroisie pousse sur des sols nus, chauds et secs, jardins, talus de routes, chantiers, champs, etc...
Tige : Dressée, ramifiée dès la base (port de «buisson»), poilue vers le haut et souvent rougeâtre. **Feuilles** : Opposées à la base puis alternées, très découpées, même couleur verte des deux côtés, sans odeur forte quand on les frotte. Les armoises ont le dessous des feuilles blanchâtres. **Santé** : L'ambroisie engendre de graves problèmes de santé publique. **Attention** signalez toute découverte de cette plante en mairie.

Comment lutter ?

Arrachage à la main ou à l'aide d'outils légers. Évacuation et élimination, si l'arrachage a lieu après juin l'incinération est obligatoire. Port de gants (éventuellement d'un masque respiratoire et de lunettes dès juillet). Ne pas faire intervenir des personnes allergiques.

Berce du Caucase



Plante herbacée, vivace, atteignant 2 à 4 m de haut à maturité.
Habitats : Toutes les zones fraîches et humides, surtout les vallons ombragés et les ripisylves ombragées. **Tige** : Épaisse, creuse, poilue, souvent parsemée de rouge, pouvant atteindre 10 cm de diamètre à la base. **Feuilles** : Longues de 50-100 cm, profondément divisées en lobes dentés atteignant 30-40 cm de long, en rosettes basales avant le développement de la tige. **Fleurs** : Inflorescence en ombelles terminales de 30 à 50 cm de diamètre, elles-mêmes formées d'ombellules d'environ 5 cm de diamètre. Fleurs blanches (ou d'un jaune verdâtre) de juillet à septembre. **Santé** : En cas de contact et d'exposition de la peau au soleil (même 3-4 jours après), la berce du Caucase provoque des brûlures jusqu'au 2ème degré qui peuvent laisser des marques à vie.



Berce de Caucase

Comment lutter ?

Fauche d'avril à mai compris. À renouveler au minimum 3 ans. Coupe de la racine à 20 cm de profondeur avec une bêche, d'avril à mai avec évacuation des racines pour incinération. Opération à renouveler au minimum pendant 3 ans. Attention : Porter un équipement de protection complet pour éviter tout risque de brûlure.

« Les plantes invasives et ambrisées »

Les plantes exotiques

envahissantes dites PEE ont été introduites par l'homme pour l'ornementation ou involontairement par le transport de marchandises. Les PEE affectent la biodiversité locale, augmentent les risques d'érosion, déstabilisent les berges, freinent l'écoulement de l'eau et peuvent générer des risques sanitaires, brûlures ou allergies. La lutte contre ces plantes est une responsabilité collective.

En 2020 Kerry Rodriguez, étudiante en BTS gestion et protection de la nature à Aix-Valabre, a commencé l'inventaire de celles-ci sur notre commune. Nous devons poursuivre cet inventaire avec votre concours, assurer un suivi et une veille pour détecter rapidement toute nouvelle implantation. Notre rôle est de sensibiliser et former le plus de personnes possible pour limiter les risques d'introduction et de dispersion de ces plantes.

COMMISSIONS AGRICULTURE ET TRAVAUX

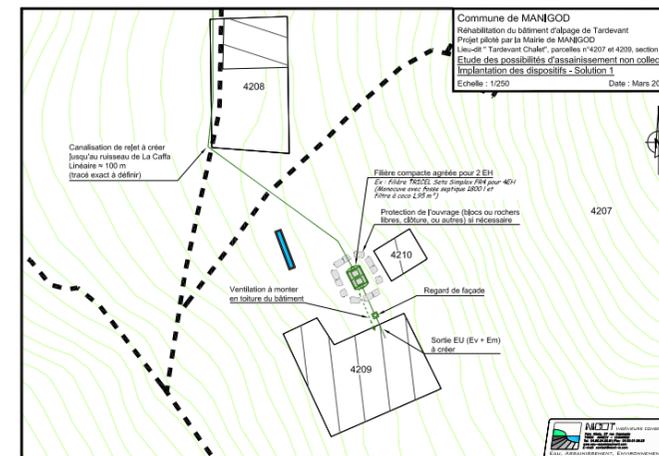
« Traitement des eaux usées »

Assainissement Alpage communal

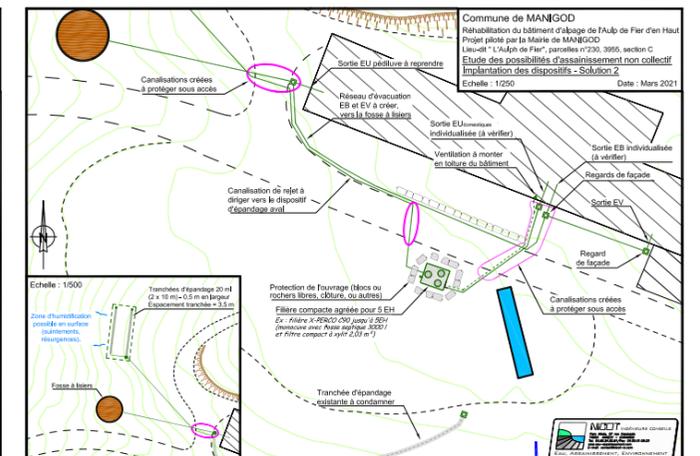
Après un constat assez alarmant cet été, sur l'alpage de l'Aulp de Fier d'en Haut, la commune a lancé un diagnostic de l'assainissement sur l'ensemble de ses alpages. Le cabinet Nicot Ingénieurs Conseils a réalisé un état des lieux sur le traitement des eaux de fabrication des fromages (eaux blanches) et des eaux domestiques et nous a présenté différents scénarios pour la mise aux normes. Deux alpages seront traités en priorité courant 2021 : l'alpage de

l'Aulp de Fier d'en Haut et celui de Tardevant. Pour l'alpage de l'Aulp de Fier d'en Haut, les eaux blanches et vertes (eau de nettoyage des quais) iront dans la fosse à lisier, avec comme conséquence une augmentation des volumes qui induit un épandage plus régulier, un lisier plus clair donc une remise en pâture plus rapide. Pour les eaux domestiques, une fosse « toutes eaux » avec filtre sera mise en place. L'épandage sorti de fosse se fera à

l'opposé du bassin versant conduisant au Fier. Dans l'alpage de Tardevant, il n'y a pas de salle de fabrication, mais l'installation d'un berger salarié implique que le chalet soit équipé de sanitaires et d'un évier en cuisine. Ces équipements seront reliés à une fosse toutes eaux, dimensionnée au nombre d'habitants. Les autres alpages seront traités dans les années à venir avec des solutions adaptées à chacun d'entre eux.



Alpage de Tardevant



Alpage de l'Aulp de fier d'en haut



Convention d'objectifs Mairie Office de Tourisme et plan d'action stratégique triennal

Au cours de ces derniers mois, la convention d'objectifs entre la Mairie et l'Office de Tourisme a été mise à jour. Elle précise toutes les missions de l'Office de Tourisme et les engagements respectifs entre les deux structures.

Les missions sont :

1. L'accueil et l'information du public
2. La mise en œuvre de la politique de communication
3. La réhabilitation et une politique marketing propriétaires pour une meilleure offre
4. La politique d'animation et événementielle
5. La gestion de la piscine de Merdassier, des sentiers trail, VTT et raquettes

UN STATIONNEMENT EN BATAILLE À L'ESSAI

Même si les remontées mécaniques n'étaient pas ouvertes cet hiver, le col de La Croix Fry a encore connu une affluence massive de véhicules. **Le constat** : un problème de stationnement et une circulation qui s'amplifie. C'est pour cela qu'en début de saison, la commune a décidé de matérialiser les parkings avec des barrières, des cordes et des poteaux dans le but d'identifier des travées pour permettre un **stationnement en bataille**. Parallèlement, la commune a placé toute la zone du col en agglomération, ce qui permet de limiter réglementairement

la vitesse à 50 km/h et par arrêté municipal à 30 km/h. Un cheminement piéton a été matérialisé le long de la voie de circulation et sur la route qui conduit à la copropriété des Maisons des Bois. Pour officialiser ces aménagements, la commune a signé une convention de « Servitude de parking » avec les consorts Veyrat-Charvillon. L'aménagement global du col prévu par la municipalité ne permettra pas forcément d'absorber le nombre croissant de véhicules, mais délimitera les zones piétonnes ainsi que les zones de stationnement et de circulation.

COMMISSION TOURISME

UNE FRÉQUENTATION EN BAISSÉ

Pour l'ensemble de la saison d'hiver, Manigod enregistre un taux d'occupation de 37.5%.

En haute saison (vacances de Noël, Nouvel An et février), le taux de remplissage en nombre de nuitées fût de 60% alors qu'il était de 80% l'hiver dernier, on enregistre donc une baisse de 20 points pour cette période. Certains commerçants ont décidé de ne pas ouvrir suite à la non-ouverture des remontées mécaniques. **C'est donc une économie touristique qui a fonctionné au ralenti.** Pour les commerces ouverts, une première tendance laisse apparaître une activité commerciale (chiffre d'affaires) en baisse de 40% en moyenne par rapport à l'année dernière pour les mois de janvier et février.

Une satisfaction clientèle malgré tout :

Les clients présents furent satisfaits de leur séjour. Une météo exceptionnelle pendant les vacances de février, des stages multi activités proposés par l'ESF, une adaptation de la politique d'animation de l'Office de Tourisme (illuminations...), les vacanciers avaient le sourire aux lèvres.

C'est une clientèle apaisée qui a redécouvert des activités telles que le ski de fond, le ski de randonnée, la raquette à neige... et qui recherchait en priorité le grand air. D'ailleurs, le domaine nordique de Beaugard réalise une année record pour son activité ski de fond avec une fréquentation doublée par rapport aux années précédentes.

« Un hiver inédit sans remontées mécaniques »

COMMISSION GROUPE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

« L'équipe scolaire, une équipe dynamique et consciencieuse »



Pauline Pozzi, surveillante de cantine, Valérie Vacherand-Denand, responsable de cuisine, Nathalie Blanchet, surveillante de cantine, Sarah Maxence, agent des écoles maternelles, Marie-Laure Bibollet, commis de cuisine, Christelle Lancéa, agent des écoles maternelles, Noëlle Hany, surveillante de cantine et agent d'entretien.

COMMISSION COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



Voici notre bilan de l'année 2020 et notre plan d'action pour le début d'année 2021.

COMMISSION VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

En réponse à notre appel à candidatures pour créer un conseil municipal de jeunes, nous avons reçu trois jeunes manigodins intéressés par la vie communale et pour représenter la voix de la jeunesse. Ils sont associés pour le moment au comité consultatif de la commission vie locale et associative. Si d'autres jeunes, entre 12 et 17 ans, souhaitent les rejoindre ils peuvent adresser leur demande.

4 parcelles potagères ont été réaménagées en bas de la maison du patrimoine afin de permettre aux jardinier(es) en herbe de faire pousser des tomates et bien d'autres cultures face à la Tournette. Il reste une parcelle disponible.

mairie@mairie-manigod.fr

ACTION SOCIALE

CCAS

En raison de la crise sanitaire, le repas des aînés n'a pas été organisé en 2020. En janvier dernier, le CCAS a eu le plaisir d'offrir exceptionnellement aux personnes âgées de plus de 70 ans un panier garni concocté par Thierry Sauvanet du magasin Saveurs et Terroirs. 97 paniers ont été distribués par l'ensemble du Conseil Municipal et les membres du CCAS, afin de commencer l'année 2021 en gourmandise !

LE CCAS ET L'ASSOCIATION SILVER FOURCHETTE A ORGANISÉ UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUTOUR DE L'ALIMENTATION POUR LES PLUS DE 70 ANS LE 25 MARS 2020.

Tous les Manigodin(es) âgé(es) de plus de 70 ans ont été invité(e)s à participer à un temps d'échange privilégié à travers une conversation téléphonique en petit groupe. Animée par Hélène ALTHERR, pharmacienne exerçant à Thônes et spécialisée en Hygiène de vie et Nutrition, chacun a pu poser ses questions sur l'alimentation et ainsi bénéficier gratuitement des retours d'une experte en nutrition.



Arthur,
retourne à
ses racines
familiales

ARTHUR JOSSERAND

*Conduit dorénavant sa vie
jusqu'aux sources du Fier.*

Arthur Josserand a passé sa vie au volant de ses camions, arpentant les routes et les chemins du massif des Aravis. Portrait d'un Manigodin enjoué, aujourd'hui retraité, qui chaque année prend ses quartiers d'été à La Charmette, le village de son enfance.

Il est né à Thônes en 1952, benjamin d'une fratrie de treize enfants que ses parents paysans ont élevés à la ferme de l'Arblay, Sous l'Aiguille de Manigod. « Une famille nombreuse et unie mais pas riche », c'est le souvenir qu'il a de son enfance avec une grande tablée où l'on mangeait joyeusement. Jusqu'à 10 ans, il est allé à l'école de Tournance disparue depuis longtemps, puis à celle de Manigod sous l'égide du frère Alfred Viollet, jeune religieux féru de discipline. Plus tard à Thônes, il a suivi les formations réservées aux adolescents de son âge, mais il était plus attiré par les espaces en montagne et les travaux à la ferme. Devenu jeune homme, il voulait voir du pays. Ainsi, il a devancé l'appel et a fait son service militaire à Toul, un endroit sans

horizon, froid et humide. Pourtant c'est là qu'il a trouvé sa voie, obtenu son permis de conduire poids-lourd, rapidement autorisé au transport de troupes en convoi avec les engins de l'époque, Berliet GBC et autre Saviem TP3. L'armée, il s'en souvient : « une école de la vie qui manque aujourd'hui ». De retour en Haute-Savoie, il est engagé comme chauffeur de camion chez « **Bozon Transports** », puis en 1979, « **Thônes Béton** » lui confie ses toupies qu'il conduira pendant 34 ans jusqu'à la retraite. Entretiens, il a fondé une famille avec sa compagne Andrée et ses deux enfants, Jean-Paul et Claudine. Anne-Lyse viendra plus tard compléter la fratrie. Les années ont passé, il s'est bien remis d'un petit accident vasculaire et aujourd'hui sa vie est bien réglée : l'hiver à Thônes et le reste de l'année en « alpage » au chalet de La Charmette construit en 1700. C'est ici qu'il rejoint les quelques habitants avec lesquels il fait bon vivre et où il s'occupe à faire un peu de bois de chauffage avec l'aide des jeunes alentour. Il a cependant renoncé aux parties de pêche au lac de Thuy.

FRÉDÉRIQUE PLUS

*Trouve le bonheur dans
les petites choses de la vie.*

Frédérique Plus a redonné vie à un vieux chalet dans lequel elle a installé sa famille. Portrait d'une femme active et discrète qui a décidé de planter ses racines dans la terre d'Aravis, à deux pas de la chapelle « Notre Dame des Neiges ».

Elle est née à Strasbourg en 1966 et ses origines bretonnes lui donnent, très jeune, le goût des terroirs. Avec un père officier de l'armée, elle grandit dans l'amour d'une famille soudée entre les Côtes d'Armor, l'Orléanais et la région parisienne. Proche de ses deux grands frères, elle vit une enfance heureuse, un peu garçon manqué par mimétisme, ce qui ne l'empêche pas de jouer aussi à la poupée. Fervente catholique, elle est engagée dans le scoutisme et devient une cheftaine autonome et débrouillarde. À l'école, grâce à la sœur Cécile, elle apprend ce que doivent être les valeurs d'une belle vie : respect de son prochain, attention envers les autres et travail bien fait. Son bac en poche, elle fait des études de secrétariat médical et démarre

ensuite dans la vie active. En 1991, elle décide du tournant de sa destinée et rejoint son fiancé Michel, militaire, muté au 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains à Annecy. Installés à Bluffy, cinq enfants viendront composer une grande famille aimant la nature et les sommets. En 2011, ils acquièrent au hameau de La Charmette une très vieille ferme qu'il faut entièrement restaurer. Dès leur arrivée, les voisins les accueillent chaleureusement. Frédérique et Michel, manches retroussées, apprécient alors leur soutien dans cette rénovation qui durera presque six ans. Aujourd'hui, la ferme a gardé toute son authenticité d'antan. À présent Frédérique est assistante de vie scolaire à l'école de Manigod où elle retrouve ses collègues enseignants et les petits Manigodins.

Sous la protection d'une chapelle vivante, le chalet rénové accueille toute la famille appréciant la tranquillité à La Charmette et l'entente entre voisins. Ici, Frédérique est heureuse, passionnée par l'histoire de son nouveau village où elle entend bien, comme les anciens, marquer son passage d'une belle pierre.



Frédérique
est bien intégrée
au hameau de La
Charmette

LA CHARMETTE

En partant du village de Manigod et après avoir sillonné la route de l'Aiguille pendant près de 5 kilomètres, nous découvrons un hameau niché à 1200 m d'altitude, entre prairies, forêts, et sommets : **La Charmette**. Son nom est déjà une promesse. Bordé par le Fier qui prend sa source au Mont Charvin, c'est un lieu de passage emprunté par les alpagistes et les randonneurs ou skieurs à la recherche de panoramas sauvages.

LE CHARME D'UN HAMEAU TRADITIONNEL



LE HAMEAU DE LA CHARMETTE **A**

Aux environs des années 1945, Paul Fillion-Robin possède une voiture « Mathis ». L'hiver, les maisons sont habitées et l'été une famille y vient en alpage. La cabine publique téléphonique installée à la Gutary est déplacée à Lachenal. Les enfants fréquentent l'école publique de Tournance jusqu'à l'âge de 9 ans. Puis, les filles pensionnaires à Monnetier Mornex, près d'Annemasse reviennent dans leurs familles à Noël et aux vacances d'été, tandis que les garçons poursuivent leur scolarité à l'école des Frères des Écoles Chrétiennes du chef-lieu où une garderie leur est proposée. En 1961, la voie communale n° 1 est prolongée depuis La Gutary jusqu'à « Sous l'Aiguille ». Au début des années 1960, ce hameau rural de montagne basé sur l'agriculture accueille, en juillet

et en août, des colonies de vacances venant de Rive de Gier (Loire), elles occupent 2 maisons. Des veillées agrémentent leurs soirées, accompagnées de l'harmonica et d'histoires racontées par un certain « Fanfoué ». Des messes sont célébrées dans la chapelle, l'abbé Sabot et Soeur Ursule sont encore présents dans la mémoire de certains Manigodins. Un feu de camp, où les voisins sont conviés, clôture leur séjour. Les maisons possèdent leur bachal (bassin) avec de l'eau en abondance. L'eau communale est installée en 1989. Si le bassin communal existe toujours, le four à pain a été détruit en 1947. Le hameau, défiguré par un entrelacs de fils électriques et téléphoniques, bénéficie d'une opération « paysages sans fils » obtenue par l'action d'Anne Veyrat-Charvillon, manigodine d'adoption. Les travaux sont réalisés par la Commune, la Régie d'Electricité et France Telecom.



VIE LOCALE **B**

L'agriculture y était prédominante. Faute d'accès carrossable, le fourgon de l'Étoile des Alpes (épicerie ambulante) stationnait à La Gutary. Pendant de nombreuses années, Roger Fillion-Robin fumait le jambon pour le compte de Labelia, un commerce de Thônes. Toutes les communications téléphoniques se passaient de chez lui. Le 8 novembre 2013, le voisinage se constitue en association qui prend le nom de « Voisinage et Amis de Notre Dame des Neiges de La Charmette », ayant pour but la restauration, l'entretien et la mise en valeur de la chapelle. Aujourd'hui, quatre familles y vivent toute l'année. Aucune ferme n'est plus en activité, cependant, dès les beaux jours, les prés sont pâturés et fauchés. Les maisons sont fleuries, où la diversité et l'harmonie des couleurs rendent ce hameau encore plus accueillant, offrant ainsi tous les atouts d'un village de montagne : **charme, authenticité, tranquillité.**

ARCHITECTURE **C**

Une architecture traditionnelle préservée. Par souci d'économie des terres cultivables, les maisons sont construites les unes à côté des autres. Le soubassement est en pierres et la structure est en bois issu de forêts avoisinantes, c'est essentiellement l'épicéa qui était mis en œuvre : en ossature, en toiture (le tavaillon : tuile de bois) en garde-corps pour les balcons simples ou ouvragés. Le bois non traité prend des teintes différentes selon l'exposition au soleil et les intempéries. La date de construction est souvent gravée sur le linteau d'une des portes de l'habitation ou de la grange. À ce jour, le hameau compte : 1 chapelle, 10 maisons dont une seule est construite « membres en terre » l'entrée étant orientée à l'Ouest, 6 greniers, 3 remises/bûchers. Aucun chalet récent n'est venu s'insérer dans le hameau. Au fil des ans, les maisons ont été aménagées tout en préservant l'aspect architectural traditionnel. Le tavaillon a été remplacé par de la tuile ou du zinc.

LA CHAPELLE NOTRE DAME DES NEIGES **D**



La fondation de la chapelle de La Charmette, sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, est la plus récente des chapelles de Manigod. Édifiée entre 1852 et 1869, une légende raconte qu'une avalanche menaçait régulièrement le hameau. Alors qu'elle épargne toutes les maisons, les habitants de La Charmette découvrent avec surprise un carré de neige rose bien dessiné à l'endroit exact où l'avalanche s'est divisée. Pensant que c'est une manifestation de la Vierge, ils bâtissent alors cette chapelle pour la remercier. On raconte même que s'il survenait d'autres avalanches, le hameau en serait protégé !

La famille Fillion-Robin fait don du terrain et les pierres sont extraites de la carrière au-dessus du site. Le chevet de la chapelle est en étrave, les façades latérales ornées de quatre vitraux. La porte d'entrée ogivale, est surmontée d'un oculus et de l'inscription « Notre Dame des Neiges protégez-nous ». La cloche de 1869 d'un diamètre de 57 cm, fondue à Annecy-le-Vieux par les frères Paccard porte les noms de son parrain le Révérend Joseph J.-Marie Josserand et de sa marraine Bernardine Josserand épouse Avettand-Rochex, ainsi que deux motifs de la Vierge et du Christ en croix. En 1978, l'électricité est installée, quelques années plus tard ce sera le raccordement de la cloche. Depuis 1936, des travaux de restauration sont régulièrement entrepris par le voisinage. En 2015 et 2016 la chapelle est entièrement rénovée. Elle fait partie de la « Route des chapelles » (cf. la brochure éditée par l'Office de Tourisme) et petit bonus, pendant les vacances d'été, elle est ouverte les mercredis et samedis.





LES CHALETS D'ALPAGE

Règlementation de leur restauration

↳ Définition d'un chalet d'alpage ou d'un bâtiment d'estive :

Une construction située en montagne, utilisée traditionnellement de façon saisonnière (estivale) pour abriter l'homme et le bétail.

En Haute-Savoie on parle de chalet d'alpage - nom masculin de **alper**, passer l'été dans les alpages.

Les chalets d'alpages font partie intégrante de notre paysage alpestre haut-savoyard. Témoins architecturaux de ce patrimoine montagnard, ils font l'objet d'une préservation particulière. La restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage, qui ont perdu leur vocation agricole, pourra être autorisée par le préfet, à titre dérogatoire.

Un guide sur la restauration ou reconstruction d'anciens chalets d'alpage en Haute-Savoie, clarifie cette procédure d'autorisation préfectorale.

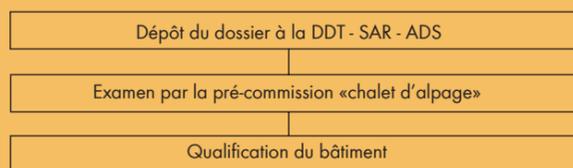
L'instruction des autorisations d'urbanisme, permis de construire ou déclaration préalable est conduite par le Maire et obéit aux règles d'urbanisme.

L'intérêt du pétitionnaire conduit à délivrer l'autorisation préfectorale avant le permis de construire ou la déclaration préalable.

L'absence d'autorisation préfectorale fait obstacle à tout commencement de travaux.

Si l'autorisation préfectorale est délivrée préalablement à l'octroi du permis de construire et si le Maire a instauré la servitude administrative, le permis de construire comporte en visa : l'autorisation préfectorale et éventuellement l'arrêté du Maire instaurant la servitude administrative.

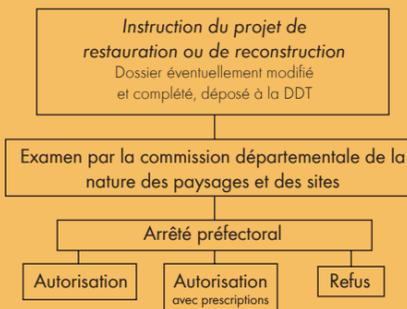
RESTAURATION OU RECONSTRUCTION D'UN ANCIEN CHALET D'ALPAGE



Hors procédure chalet d'alpage

- autre bâtiment : ferme, grange, fenil...
- chalet d'alpage transformé, ayant perdu sa valeur patrimoniale
- ruines

Ancien chalet d'alpage avec une valeur patrimoniale



Contact DDT :
Service aménagement risques (SAR)
Cellule application du droit des sols (ADS)
0450337995
ddt-sar-ads@haute-savoie.gouv.fr



Le chalet de Tardevant, a été rénové cet automne et accueille désormais des touristes l'hiver

Les hébergeurs du territoire de la Commune de Manigod, doivent collecter la taxe de séjour auprès des touristes qui séjournent dans leur(s) logement(s).

Cette collecte est importante, car elle permet de financer le développement de l'attractivité touristique de notre territoire et notamment la subvention versée à notre Office de Tourisme.

La Mairie de Manigod a souhaité que la procédure de reversement soit la plus simple possible, aussi la plateforme web ci-après a été créée :

<https://manigod.taxesejour.fr>

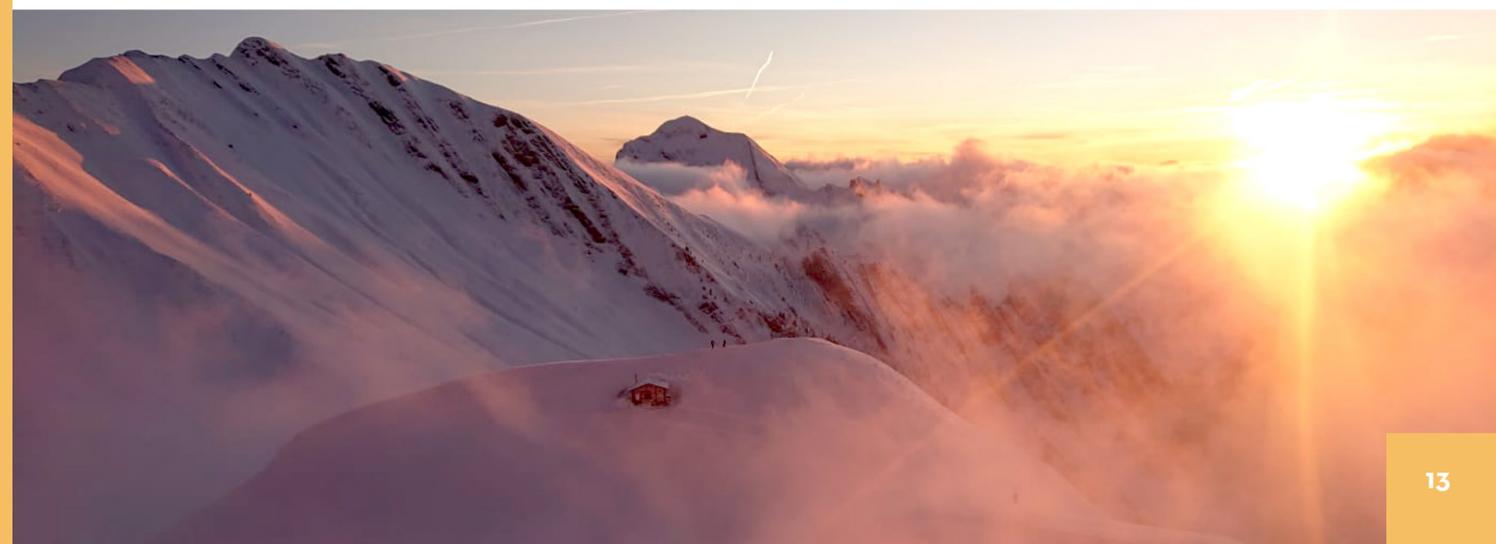
Pour pouvoir déclarer en ligne la collecte de cette taxe, les hébergeurs demandent au service taxe de séjour de la mairie l'activation de leur compte taxe de séjour. Les hébergeurs déclarent sur celle-ci, tous les mois avant le 15, le nombre de nuitées occupées dans leur logement ou établissement le mois précédent, ainsi que le montant collecté de la taxe de séjour. Si le propriétaire ne peut pas utiliser la plateforme web, il doit faire cette déclaration par courrier postal adressé en Mairie, avant le 10 de chaque mois. À partir des données communiquées chaque mois, les sommes à reverser seront automatiquement calculées chaque fin de période sur un état récapitulatif. L'hébergeur pourra alors reverser la taxe facilement en ligne depuis son compte directement par virement bancaire ou bien en envoyant un chèque par courrier postal.

LES PÉRIODES DE VERSEMENT SONT :

- ⇒ Pour les locations de **janvier à mai** : règlement avant le 1er juillet de l'année en cours
- ⇒ Pour les locations de **juin à septembre** : règlement avant le 1er novembre de l'année en cours
- ⇒ Pour les locations de **d'octobre à décembre** : règlement avant le 1er février de l'année suivante

Vous trouverez sur : <https://manigod.taxesejour.fr> toutes les informations administratives, ainsi que les références législatives et réglementaires en vigueur. Pour tout renseignement complémentaire ou en cas d'erreur dans les données vous concernant, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service taxe de séjour

@ manigod@taxesejour.fr
☎ 04 50 44 89 05



L'association Zellidja et le festival Colportage

Zellidja est une association nationale qui offre des bourses de voyage à des jeunes entre 16 et 20 ans pour partir seul(e), sur un sujet d'étude de leur choix. Environ 120 bourses sont distribuées chaque année. Elle vise à développer l'autonomie, la confiance en soi, l'esprit d'initiative et la responsabilisation des jeunes.

Elle fut créée par un architecte et industriel, **Jean Walter** qui, étudiant, avait fait un voyage de 6000 km à vélo jusqu'à Istanbul. Très enrichissante, cette expérience lui avait permis de développer des qualités pour réussir, entre autres, à créer et développer une activité florissante :

Les mines de "Zellidja"

Il décida donc de donner à des jeunes gens l'opportunité de vivre une expérience d'autonomie similaire, qui favoriserait leur réussite professionnelle. Son projet est alors soutenu par le Ministre de l'Éducation Nationale et l'Académie Française. Jules Romains fut le premier président, Marcel Pagnol et Maurice Genevoix en furent les premiers administrateurs.

Dans les années 62-75, certains boursiers faisaient profiter les Manigodins de leur voyage, en organisant des séances de présentation-projection à la Salle des Fêtes, en juillet-août. À l'époque, cette découverte de pays étrangers était extraordinaire pour tous les Manigodins !



L'histoire du chalet

En 1961, c'est un lauréat de Zellidja, Charles Panabières, qui découvre un chalet à Comburce, l'association décida alors d'acquérir un vieux chalet dans les Alpes dont « l'âme », préservée par les améliorations et transformations, date d'au moins 300 ans.

En prime, la propriétaire, Madame Marie-Alice Josserand, fit cadeau d'une vieille voiture d'avant guerre utile pendant quelques années. Peu à peu, sous la direction de Jacques Millet, ancien boursier, le chalet fut réparé, consolidé, amélioré par les membres de l'association travaillant, hiver comme été, sous sa férule.

Des générations de lauréats s'y sont succédées pour en faire un lieu agréable, doté du confort minimum.

COLPORTAGE

un festival de voyage pour découvrir le monde...

Depuis 2018, le festival Colportage, organisé par des bénévoles de Manigod et des quatre coins de la France, donne rendez-vous aux voyageurs et aux curieux de tous les horizons, le temps d'un week-end au cœur du village, pour partager des randonnées à thème, des expositions, des conférences et des repas concert. En 2019, quelques Manigodins ont ouvert leurs portes pour héberger des bénévoles. Cet accueil est le symbole même de l'esprit du festival : un pont entre l'association et Manigod.

Le prochain Festival aura lieu du 30 avril au 2 mai 2021 avec une programmation pétillante mais incertaine. Néanmoins, des interventions de jeunes lauréats auront lieu dans deux établissements scolaires (CFMM de Thônes et Lycée Agricole de Poisy). Vous pourrez aussi venir admirer des expositions de photos dans les commerces du village.



MARINE LEVESQUE ET MANUEL BERNAL sont arrivés à Manigod il y a 3 ans. Ils venaient de passer 18 ans au Brésil où ils avaient l'un et l'autre développé une entreprise. Le Brésil changeait, alors ils eurent envie de rentrer en France, mais pas n'importe où... « surtout pas en ville, plutôt un lieu tranquille avec un bel environnement ».

MARINE ET MANUEL, UN COUPLE D'ENTREPRENEURS

Un ami leur parle de Manigod, d'un garage qui est en train d'être transformé en café-boutique et bingo, ils décident de venir s'installer. Ils sont pleinement conscients que vivre en France, aujourd'hui, est une véritable chance. La sécurité, les services publics qui facilitent la vie, ils pensent à leurs amis au Brésil qui subissent de plein fouet la crise sanitaire et économique.

Aujourd'hui, ils semblent heureux de leur choix, ils ont monté leur entreprise, **Manigod Services**, une conciergerie qui propose diverses prestations, de l'entretien de chalet et d'espaces verts, à l'organisation de

séjours clé en main ou séminaires et depuis peu, la livraison de plats locaux ou exotiques à domicile, sous la marque Rest'O Chalet. À l'heure du confinement puis du couvre-feu, la livraison de repas est un service recherché dans toute la Vallée des Aravis. Aujourd'hui, le développement de leur activité nécessite davantage de place, ils ont donc décidé de louer le local commercial communal de la Résidence Orsière dans le village, pour y domicilier leur entreprise.

Puis, ils nourrissent encore d'autres idées... oui, ce sont bien, des entrepreneurs !

ATELIER CANOPÉE, AGENCE D'ARCHITECTURE

Fondé en 2004 par Frédéric GOUGEON, architecte D.P.L.G., l'Atelier Canopée, agence d'architecture s'est implantée à Manigod en 2016 et ouvre son bureau au cœur du village en novembre 2020. L'agence travaille pour le particulier sur tous projets de construction de chalets ou de rénovation, mais également avec des maîtres d'ouvrages institutionnels ou privés, pour des projets de logements collectifs, d'architecture commerciale ou d'établissement recevant du public.



L'équipe comprend trois personnes à Manigod : Jean-Christophe ENGELEN, ingénieur chef de projet, Perrine WOESTELANDT, assistante et Frédéric GOUGEON, architecte D.P.L.G., associé gérant. Une quatrième personne devrait rejoindre l'agence prochainement.

PASSION COIFFURE
Christelle Guillot



Vous la connaissez peut-être sous le nom de Christelle Ruphy ? Depuis décembre 2020, Christelle s'est mise à son compte. Elle coupe, coiffe, colore et s'occupe de vos cheveux tant pour le quotidien que pour les grandes occasions. Tout d'abord vendeuse à la boulangerie la Manigodine, puis aide à domicile, sa passion pour la coiffure va enfin éclore.

C'est en reprenant les études que cette jeune maman peut concrétiser son projet de devenir coiffeuse. Pas de salon de coiffure pour Christelle, mais un service à domicile. C'est ainsi qu'est née « Passion Coiffure ».

INFOS PRATIQUES !

1. Des changements au sein du personnel communal

Mutations

Isabelle GOLLINET, (A.T.S.E.M.) recrutée par la commune d'Alex depuis le 1^{er} février 2021. Elle est remplacée par Sarah MAXENCE.

Nadine JOSSERAND, rédactrice territoriale, recrutée par la Mairie de Thônes à compter du 19 avril. Elle sera remplacée par Margot THIBAL.

Disponibilité pour création d'entreprise :

David LETELLIER, adjoint technique en disponibilité pour création d'entreprise à partir du 1^{er} mai 2021 pour une période de 2 ans.

La commune recrute :

Un(e) AGENT TECHNIQUE/ASVP plein temps, durée illimitée

Un(e) AGENT DES SERVICES TECHNIQUES en emploi saisonnier été 2021

La rédaction du « M » remercie les agents qui partent pour leur investissement au sein de la commune et leur souhaite bonne chance dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Bienvenue également aux nouveaux agents !

3. Horaires ouverture public

MAIRIE

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

13h30 - 16h

Le Maire peut recevoir sur rendez-vous tous les jours ouvrés de la semaine et le samedi matin.

DÉCHETTERIE

Ouverte uniquement le :

Mercredi : 13h30 - 17h30

Samedi : 8h - 12h

13h30 - 17h30

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi, Mardi, Jeudi,

Vendredi et Samedi : 8h15 -

11h15

Fermée le mercredi

6. Événements à venir

Festival Colportage de l'association Zellidja du 30 avril au 2 mai 2021

5^{ème} édition de « Musique à Beauregard » du 22 au 31 Juillet 2021 : des concerts, des randonnées musicales, de la poésie... et même un ballet, au milieu des alpages, en plein-air... et face au Mont-Blanc.
www.musiquebeauregard.com

4. Infos COVID

☎ 0 800 130 000

Centre de vaccination de Thônes : rendez-vous obligatoires via le site internet www.Doctolib.fr ou au 04 50 02 12 10.

7. Dates à retenir

Réunion publique le 5 mai 2021 à 20 H 30 à la salle des fêtes de Manigod. Sous réserve des conditions sanitaires.

Journée de l'environnement le 5 juin 2021, rendez-vous devant le garage communal à 7 H 30. Inscrivez-vous avant le 17 mai en Mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Inscription des enfants au Groupe scolaire pour la rentrée scolaire 2021 : Les parents doivent prendre rendez-vous avec Corinne Maillard, en Mairie au 04 50 44 89 06.

2. Hugo : champion du Monde

Il l'a fait ! Le 12 février, Hugo Lapalus, le fondeur natif de Manigod est devenu champion du monde de la catégorie sur le 15km libre. Mais il ne s'est pas arrêté en si bon chemin, aux Mondiaux U23 d'Oberwiesenthal (Allemagne), le 3 mars il a obtenu la médaille de bronze du 15km classique et le 5 mars une nouvelle médaille de bronze avec le relais français. **Un grand bravo, Hugo !**

5. Service Civique

Jeunes de 16 à 25 ans*.

Indemnisé 580 euros par mois, le Service Civique permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité locale.

* jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap

<https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/>

8. M'Lire

De nouveaux abonnements pour les enfants : Popi, J'aime lire + BD et J'aime lire Max, Images Doc et Je Bouquine

Prochaine parution du M :

le 15 juillet 2021

Pour recevoir par courrier postal le M, les résidents secondaires sont invités à s'inscrire en Mairie ou par mail à mairie@mairie-manigod.fr

Retrouvez la version web sur notre site : www.mairie-manigod.fr